

L'Assemblée des délégués annuelle de la SPV apporte un clair et large soutien à la LEO, qu'elle estime exigeante et ambitieuse.

Réunis le mercredi 25 mai à Nyon, les quelque 120 délégués à l'assemblée annuelle de la Société pédagogique vaudoise ont, outre les opérations statutaires ordinaires et divers autres sujets d'actualité scolaire, débattu du projet de nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), actuellement soumis au Grand Conseil vaudois.

Suivant les recommandations de leurs instances, les délégués ont apporté un large soutien à la LEO (unanimité moins 8 absentions et 3 oppositions), et refusé définitivement l'initiative Ecole 2010 (unanimité moins 5 abstentions), quand bien même, sur le redoublement et la structure du secondaire I, le texte de la LEO demeure éloigné des positions de la SPV.

L'assemblée a notamment relevé comme très positifs les points suivants, qui rejoignent des demandes, positions ou observations de la SPV :

- Les effectifs des classes doivent dorénavant formellement prendre en compte les élèves à besoins particuliers qui sont intégrés dans la classe régulière ;
- la maîtrise de classe, instituée par la LEO pour l'entier des classes du primaire et enfantines, ainsi que la décharge qui y est liée ;
- L'évocation formelle de l'existence d'un cahier des charges formalisé des enseignants.
- Le fait que le secondaire I soit moins cloisonné en filières hermétiques qu'il ne l'est aujourd'hui ;
- Le fait que les deux premières années de scolarité (école infantine) demeurent organisées en multi-âge ; et le temps hebdomadaire dévolu aux élèves des deux premières années de scolarité (respectivement 18 et 26 périodes) ;
- Le maintien de la possibilité d'accueillir les allophones dans des classes et/ou des groupes spécifiques dès le 2ème cycle primaire et celui de deux types d'enseignement qui prolongent et/ou complètent l'enseignement obligatoire (raccordement et rattrapage) ;
- Une définition consolidée de ce qui est attendu dans les camps scolaires ;
- Le fait qu'une réelle autonomie de projets soit accordée aux établissements et que le corps enseignant soit étroitement associé à la définition de ceux-ci ;
- Le fait que Conseil de classe retrouve de vraies compétences et que celles des conférences des maîtres soient clarifiées, dans le sens demandé par la SPV ;
- Le fait que le français fasse l'objet d'une attention particulière dans toutes les disciplines ;
- La clarification des droits et devoirs des élèves et des parents et de ce qui relève de l'ordre des sanctions envers les élèves.

L'assemblée a estimé au final que ce projet exigeant et ambitieux était de nature à renforcer les compétences des élèves et apporter un souffle nouveau à l'école vaudoise, 15 ans après la votation sur EVM.

Forte des constats exprimés ci-dessus, l'assemblée a confirmé que la SPV et ses membres se devaient de militer de manière dynamique pour la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), si celle-ci demeurait en l'état ou très proche des travaux de la commission.

Elle appellera en conséquence le peuple vaudois à rejeter l'initiative Ecole 2010 et à soutenir la LEO, quand celle-ci sera proposée au peuple en septembre prochain.

L'assemblée a formalisé et adopté à cet endroit un important budget de campagne.